

CQP Ouvrier qualifié de l'exploitation viticole

RNCP5591 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	211s
Code(s) ROME	A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	16/03/2021

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en agriculture - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

FEDE NAT SYNDIC EXPL AGRICOLE · SIRET : 78485493700033

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DES GARRIGUES DU PIC SAINT LOUP	82328123300028	Former et organiser l'évaluation
CFAA DE L'HERAULT - SITE DE MONTPELLIER	19340128800066	Former et organiser l'évaluation
CFPPA	19660699000048	Former et organiser l'évaluation
CFPPA DE NIMES-RODILHAN	19300139300027	Former et organiser l'évaluation
CFPPA DE TOURS-FONDETTES	19370781700030	Former et organiser l'évaluation
CFPPA DU PRADEL	19070916200027	Former et organiser l'évaluation
CFPPA - SITE DE GARDANNE	19131656100023	Former et organiser l'évaluation
EPL ENSEIGNEMENT FORM PROF AGRI	19840607600036	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE FIGEAC (EPLEFPA) - CFPPA DU LOT	19460490600082	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp5591-cqp-ouvrier-qualifie-de-l-exploitation-viticole/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'ouvrier qualifié de l'exploitation viticole est un employé polyvalent qui, de façon autonome par rapport à une consigne, participe principalement aux travaux de la vigne.

Les activités professionnelles représentant le cœur de métier de l'ouvrier qualifié en viticulture sont les suivantes :

- Préparer, atteler et régler les outils de travail
- Préparer et entretenir les sols en respectant la sécurité et l'environnement
- Travailler sur l'équilibre et l'orientation du cep et intervenir sur la croissance de la végétation
- Appliquer la fertilisation et le désherbage chimique en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques sur consignes du responsable et en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité
- Préparer et entretenir le matériel
- Conduire le matériel viticole

Les ouvriers viticoles exercent des activités professionnelles communes mais l'exercice du métier peut être différent d'un bassin de production à l'autre, d'une exploitation à l'autre, d'une région viticole à l'autre. En fonction des régions, le salarié peut réaliser des activités complémentaires :

- Préparer, organiser et suivre les opérations de vendange
- Préparer, entretenir et remiser le matériel vinaire
- Conduire les opérations de vinification
- Etc.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'ouvrier qualifié de l'exploitation atteste de compétences techniques, de capacités d'analyse des situations, et des capacités d'adaptation (état du sol, conditions climatiques etc.).

Les compétences clés de l'ouvrier qualifié de l'exploitation viticole sont les suivantes :

- Utiliser les matériels (d'épandage, de pulvérisation...),
- Conduire le matériel viticole et en assurer l'entretien courant et la maintenance
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques, la fertilisation, le désherbage chimique en respectant les consignes, l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité
- Reconnaître les principaux parasites, adventices et maladies de la vigne
- Travailler sur l'équilibre du cep et la croissance de la végétation : Réaliser les différents types de taille, la vendange en vert ...
- Maîtriser les écrits professionnels, notamment pour la transmission d'informations

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ouvrier qualifié de l'exploitation viticole travaille dans des établissements viticoles de petite ou grande taille, présentant des topographies différentes (vignobles de coteaux, en terrasses), . Avec 800.000 ha, la vigne représente 2.6% de la surface agricole utile française.

De manière générale, les évolutions sectorielles attestent des besoins en compétences et des qualifications chez les professionnels de la filière. A titre d'exemple, la mécanisation se développe dans certains vignobles avec des machines de plus en plus complexes tout comme les pratiques alternatives (bio, biodynamie ...) nécessitant du personnel expérimenté ; les problématiques environnementales sont plus présentes que ce soit dans le cadre de démarches volontaires (viticulture raisonnée...) ou dans le cadre de réglementation imposée ce qui impose des changements dans les pratiques, et notamment sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ouvrier viticole
- Tractoriste
- Ouvrier viticole tractoriste

- Ouvrier viticole polyvalent

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le candidat doit détenir le Certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur en exploitation agricole » ou un autre certificat intégrant les connaissances de celui-ci.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 806
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	95 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité ou ayant cessé leur activité depuis moins de 5 ans. Il est composé de 4 membres minimum et 10 maximum, à parité employeurs et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	16/03/2021
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37135

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les internautes peuvent bénéficier d'informations complémentaires sur le site du Fafsea

<http://www.fafsea.com>

<http://www.fnsea.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5591/>